



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES
ET DES MOYENS**

Bureau des Ressources Humaines et
du Budget

affaire suivie par :

talha Curuksu

Arrêté recrutement PACTE.doc

Tél. : 04.68.51.67.36

Fax : 04.68.51.66.02

ARRETE PREFECTORAL N° 1230/2007

**portant avis de recrutement d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe
du ministère de l'intérieur et du ministère de l'outre mer par un contrat de droit public
dans le cadre du PACTE**

**LE PREFET DU DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur ;**

VU l'ordonnance n° 2005-901 du 2 août 2005 et notamment ses articles 3, 4 et 5, instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'État (PACTE) ;

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 22 bis ;

VU le décret n° 2005-902 du 2 août 2005 pris pour l'application de l'article 22 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 précitée ;

VU l'arrêté de M. le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire du 14 mars 2007 autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture d'un recrutement par la voie du PACTE pour l'accès au corps des adjoints administratifs de 2^{ème} classe du ministère de l'intérieur et du ministère de l'outre mer ;

VU la circulaire de M. le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire du 14 septembre 2005 relative à la mise en œuvre du contrat dénommé PACTE ;

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : Standard 04.68.51.66.66

Renseignements : INTERNET : WWW.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

0013

3
Considérant qu'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, dans le cadre du PACTE, est ouvert à la Préfecture des Pyrénées-Orientales ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Le recrutement d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe, par la voie du "Parcours d'Accès aux carrières de la Fonction Publique Territoriale, hospitalière et de l'Etat" (PACTE) est ouvert à la préfecture des Pyrénées-Orientales au titre de l'année 2007 ;

ARTICLE 2 : la date limite de retrait et de dépôt des dossiers est fixée au 21 mai 2007 ;
Les candidats retirent et déposent les dossiers à l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE), de leur lieu de domicile. Seuls les candidats déclarés admissibles par la commission de sélection seront convoqués pour entretien ;

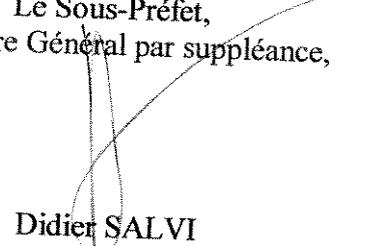
ARTICLE 3 : Monsieur le secrétaire général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

FAIT à Perpignan, le 1^{er} avril 2007

POUR AMPLIATION
Pour le PRÉFET et par délégation
L'Attaché principal - Chef de Bureau
des Ressources Humaines et du Budget


Robert ROUX

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet,
Secrétaire Général par suppléance,


Didier SALVI